

10·7 p. 100 inférieure au chiffre sans précédent de 1949 (\$2,486,600,000). Outre les recettes ci-dessus, des paiements supplémentaires au montant de \$13,800,000 ont été versés, au titre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, aux agriculteurs des régions frappées par la sécheresse des provinces des Prairies. Les paiements supplémentaires versés en 1948 et 1949 se chiffraient par \$20,700,000 et \$17,600,000.

La baisse du revenu monétaire de la ferme en 1950 tient en grande partie aux recettes plus faibles provenant de la vente des céréales et aux paiements de péréquation et d'appoint sensiblement inférieurs qu'ont touchés les agriculteurs des Prairies. Ces paiements se sont élevés à près de 50 millions contre 220 millions environ en 1949. Le prix initial plus bas payé aux producteurs et la médiocre qualité de la récolte se sont conjugués pour neutraliser les ventes plus fortes de 1950 et donner un revenu monétaire provenant de la vente du blé de \$379,100,000, soit 20 p. 100 de moins qu'en 1949. A compter du 1^{er} août 1950, le prix initial payé aux producteurs à l'égard du blé n° 1 du Nord en magasin à la tête des Lacs a été baissé de \$1.75 à \$1.40 le boisseau. De dures gelées dans les provinces des Prairies en août ont fort endommagé la récolte et réduit grandement la qualité moyenne du blé.

La recette provenant de la vente des céréales secondaires en 1950 a elle aussi été inférieure au chiffre de 1949, en partie à cause de ventes moins fortes et de récoltes de qualité plus faible. A partir du 1^{er} août 1949, les céréales secondaires sont passées sous le régime officiel obligatoire d'écoulement qui ne faisait toucher de prix initiaux aux cultivateurs qu'au moment de la livraison. Ces prix se fondaient sur le prix de 60c. le boisseau pour l'avoine fourragère n° 1 et de 87c. le boisseau pour l'orge fourragère n° 1 en magasin à Fort-William—Port-Arthur et étaient inférieurs aux prix du marché libre pratiqués durant les sept premiers mois de 1949. En plus de ces prix initiaux, cependant, les cultivateurs ont reçu des certificats de participation qui leur donnaient le droit de se partager plus tard tout surplus accumulé par la Commission canadienne du blé par suite de la vente de ces céréales. Au cours du dernier trimestre de 1950, un montant de 42 millions environ a été distribué au titre de paiements de participation à l'égard de la récolte d'avoine et d'orge de 1949.

L'augmentation de la recette totale se rattachant aux bestiaux, de 829 millions en 1949 à \$895,600,000 en 1950, tient largement aux prix moyens plus élevés de tous les bestiaux, sauf les porcs, parce que les ventes ont été moins nombreuses. Le renchérissement des bovins provenait de ce que le bœuf canadien est resté fort recherché des États-Unis. La baisse des ventes de bovins et veaux et de moutons et agneaux en 1950 a été plus que neutralisée par l'augmentation des prix. Par contre, le contrat anglo-canadien relatif au bacon et passé à des prix inférieurs à ceux de 1949 a fait descendre la moyenne des prix du porc en 1950; le revenu de cette source s'est chiffré par \$317,500,000 contre \$327,900,000 en 1949. Le revenu des laitages, estimé à \$330,100,000, est en baisse de 6·2 p. 100 sur les 352 millions de 1949. Le revenu plus faible des œufs en 1950 tient tant aux ventes moins fortes qu'aux prix plus bas.